

Nous avons affecté un fonds de 28 millions de dollars pour stabiliser les taux de transport de marchandises. Nous n'avons jamais utilisé entièrement ce montant mais pendant les quatre années où nous avons été au pouvoir les taux de transport de marchandises ont été maintenus au niveau qu'ils avaient à l'avènement de notre gouvernement, car nous savions qu'ils auraient eu tendance à augmenter. La politique gouvernementale actuelle est nettement inflationniste et reliée au bill qui créait la Commission canadienne des transports. Nous avons soulevé cette question au comité et à la Chambre, mais en vain.

Nous pouvons prévoir pour le début de 1972 la publication du rapport final de la Commission, sauf prolongation de la durée de son mandat, et le rapport final du comité parlementaire sur le rapport final de la Commission à peu près à la fin du printemps de 1972, c'est-à-dire dans deux ans au moins. Les commissions royales d'enquête et les comités d'étude parlementaires souvent sont assez absurdes en soi, mais les combiner comme nous l'avons fait dans ce cas, c'est le comble de l'absurdité.

● (3:50 p.m.)

En proposant cette motion, le gouvernement annonce-t-il au pays qu'il entend ne prendre aucune mesure efficace pour combattre l'inflation jusqu'à ce que la Commission des prix et des revenus donne son opinion sur «les causes, les mécanismes et les conséquences» de l'inflation et que ce nouveau comité parlementaire fasse rapport sur ce rapport au printemps de 1972? Le gouvernement pense-t-il qu'à force de nommer des commissions royales, des comités parlementaires et des groupes d'étude, l'inflation, le chômage et le coût élevé de la vie disparaîtront comme par enchantement? Le premier ministre (M. Trudeau) chante-t-il «demain, demain et encore demain» comme une sirène afin d'enjôler les Canadiens? Un bon jour, le premier ministre s'éveillera pour constater qu'il n'y a plus de demains et il entendra les Canadiens lui dédier son chant du cygne: «Oui, nous n'avons plus de demains, nous n'avons plus de demains aujourd'hui.»

Je ne suis pas de ceux qui placent le premier ministre parmi la génération de la drogue (pot generation), mais je dois dire qu'il ne semble guère enclin à quitter son pot. N'imitons pas les enfantillages du premier ministre. La motion du gouvernement, proposée par le collègue du premier ministre le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), aux desseins quelque peu embrouillés, ne tend qu'à nous inciter tous à

[M. Howe.]

nous asseoir, dans un silence religieux, sur notre pot collectif, tandis que le ministre, d'une voix forte mais sans posséder d'autorité, nous dit béatement que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Si nous devons avoir à la fois une commission royale et un comité parlementaire, nous proposons qu'ils travaillent au moins concurremment et non consécutivement. Nous proposons de donner au comité des attributions aussi vastes que celle de la Commission. Cette solution présente des avantages évidents. On épargnera du temps, car le comité ne siégera pas en attendant les rapports de la Commission. On évitera le double emploi, le comité n'ayant pas à revoir ce que la Commission aura examiné à fond et en détail.

Je pose la question suivante. Comme la Commission a un vaste personnel, pourquoi faut-il étudier ses rapports? Le comité peut s'occuper à autre chose et sauver ainsi du temps pour la Commission. Il est vrai que les pouvoirs du comité parlementaire sont bien plus étendus que ceux de la Commission. Le gouvernement aussi bien que la Commission ont reconnu qu'à cause de sa constitution, la Commission est limitée quant aux témoins qu'elle peut convoquer et aux documents qu'elle peut exiger. Le comité parlementaire ne connaît pas de telles entraves. Il peut convoquer qui bon lui semble, enquêter sur n'importe quel sujet dans le cadre de son mandat et requérir la production des documents de son choix. Aux fins de son enquête, la Commission peut faire appel aux pouvoirs extraordinaires du comité parlementaire. De même, le comité peut recourir aux services des nombreux experts de la Commission sans avoir à recruter lui-même un personnel considérable et coûteux.

Dans cette enquête sur l'inflation, le temps représente un facteur essentiel si le gouvernement entend sincèrement consulter aussi bien le comité parlementaire que la Commission royale. En coopérant étroitement, le comité parlementaire et la Commission peuvent écourter le temps que prendront l'enquête, la rédaction d'un rapport intérimaire et l'établissement du rapport définitif.

Nous voulons proposer un amendement à la motion. Si on ne l'accepte pas, cela semblera révéler que cette motion inscrite au nom du gouvernement n'est qu'un obstacle de plus, déguisé en mesure de lutte contre l'inflation, encore un exemple de l'art aimable du pot. Je propose

Que la motion soit modifiée en y ajoutant, immédiatement après «nommé», les mots suivants: «pour faire enquête sur les causes, les mécanismes et les conséquences de l'inflation et»